



PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE D'AUXILIAIRE EN PUERICULTURE

LA PROFESSION :

L'auxiliaire de puériculture travaille principalement dans les crèches, les haltes-garderies et toutes les structures d'accueil de la petite enfance. Le métier fait partie des professions paramédicales.

Sous la direction d'une puéricultrice, elle se charge du quotidien et du bien-être des tout-petits : l'hygiène, les repas, le sommeil, mais aussi les activités d'éveil.

Elle a également une responsabilité dans le dépistage des troubles, maladies ou handicaps. Elle doit donc être très attentive aux comportements des enfants. Un rôle de prévention qu'elle joue aussi dans les PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Quand elle exerce à l'hôpital, en équipe avec des aides-soignantes et des infirmières, son travail est plus médical. Mais contrairement aux puéricultrices qui sont des infirmières spécialisées, elles ne peuvent pas administrer de soins médicaux.

LES DEBOUCHES:

Ils sont très variés, permettant de répondre à tous les souhaits:

- Services hospitaliers, de pédiatrie, de chirurgie pédiatrique, de maternité
- Secteur extra-hospitalier : à domicile, en crèche, halte-garderie, pouponnière, école maternelle.

LE NIVEAU REQUIS :

Les conditions d'admission sont pour l'âge :

- 17 ans minimum au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admissibilité, les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants :

- diplôme national du brevet,
- certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance,
- attestation de suivi de scolarité d'une classe de première préparant au baccalauréat,
- titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V.

Peuvent également se présenter à l'épreuve d'admissibilité les candidats justifiant au 1er janvier de l'année des épreuves d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale, d'une durée de deux ans pour les personnes issues du secteur hospitalier, social et médico-social et de trois ans pour les autres candidats.

Sont assimilés à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national,
- l'éducation d'un enfant au sens de la loi du 1er juillet 1980,
- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.

Peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission :

- les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité,
- Les personnes titulaires des titres ou diplômes suivants :
 - Brevet d'Etudes Professionnelles préparatoires aux carrières sanitaires et sociales,
 - Brevet d'Etudes Professionnelles agricoles, option Service, spécialité Services aux personnes.

LE CONTENU DES EPREUVES :

- Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité, d'une durée de deux heures, notée sur 20, portant sur le programme de biologie humaine, nutrition et alimentation du Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales, permettant d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion et sa capacité à s'exprimer par écrit.
- Une épreuve orale d'admission, notée sur 20, consistant en un entretien de quinze minutes avec le jury, précédé de dix minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.

DUREE DES ETUDES :

- 12 mois

DATES DE CONCOURS

PAS DE CONCOURS AU PUY-EN-VELAY

VILLES	DATE CONCOURS*	DATE LIMITE INSCRIPTION*
AURILLAC	MARS	FEVRIER
LYON ROCKFELLER	MARS	FEVRIER
ROANNE	SEPTEMBRE	JUILLET
CLERMONT HOTEL DIEU	AVRIL	DECEMBRE

* ATTENTION : Ces dates sont données à titre indicatif, car non définies par les centres au moment de la rédaction de ce document. Pour obtenir les dates exactes, merci de contacter le centre hospitalier concerné.

PLANNING DES COURS :

Les cours se déroulent dans notre centre, deux jours par semaine (mercredi et jeudi), les horaires sont les suivants :
Le matin : 9 h – 12 h, l'après-midi : 14 h – 17 h.

HORAIRES	MERCREDI	JEUDI
MATIN 9H 12H	BIO NUTRITION ALIMENTATION	CULTURE GENERALE
APRES-MIDI 13H 16H	CULTURE GENERALE	ENTRAINEMENT A L'ORAL

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE OU
INSCRIPTION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AU**

04.71.07.96.10.